



NOUVEAU PLAN DE 2 650 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : INACCEPTABLE !

- Des ventes qui ne cessent d'augmenter
- 571 millions d'€ de bénéfices au 1^{er} semestre 2015
- Toutes les dettes du groupe PSA remboursées
- Plus de 15 000 emplois déjà supprimés depuis le 1^{er} janvier 2013
- 1 220 salariés vendus ou en passe d'être vendus à la sous-traitance

LA DIRECTION EN REDEMANDE ENCORE, POUR 2016 ELLE VOUDRAIT SUPPRIMER 2 650 EMPLOIS SUR LE GROUPE, 1 600 CONGES SENIORS NON REMPLACES ET 1 050 DEPARTS AU FORÇARIAT.

Au CCE du 19 novembre, la CGT s'est opposée à ce nouveau plan de suppressions d'emplois, qui pousse dehors des milliers de salariés sans compenser ces départs par des embauches en CDI. En premier lieu les intérimaires, les CDD, les alternants, les prestataires.

Assez de toujours demander aux salariés de se sacrifier

Assez des postes surchargés, du sous-effectif et des embauches gelées

**POUR LA CGT, CE NOUVEAU PLAN DE SUPPRESSION
D'EMPLOIS EST INADMISSIBLE**

HOLDUP SUR NOS CONGES 2016

Le 21 octobre dernier, la direction centrale réunissait les syndicats pour la 1^{ère} réunion sur l'organisation des congés pour 2016. Une 2^{ème} réunion est programmée le 25 novembre.

Là ou sur les sites de production la direction voudrait fermer le moins possible, sur les sites tertiaires (Vélizy, La Garenne, Pôle Tertiaire, Belchamps) c'est la politique inverse. Pour faire des économies (self, énergie, etc.), la direction voudrait ne plus laisser le choix aux salariés et leur imposer 4 semaines consécutives par la fermeture des sites pendant l'été. Si les détails ne sont pas encore connus, gageons qu'elle voudra le faire au mois d'août.

Après nous avoir spolié et imposé la 5^{ème} semaine en fin d'année, forcé à consommer nos RTT sur un an, cela devrait continuer ?

**NON ! CES CONGES NOUS APPARTIENNENT NOUS DEVONS POUVOIR EN
DISPOSER A NOTRE CONVENANCE, PAS A CELLE DE LA DIRECTION DE PSA**

RETRAITES COMPLEMENTAIRES : UN REcul DE PLUS

Le 30 octobre, MEDEF, CFDT, CFTC et CFE/CGC ont signé un accord qui vise à poursuivre l'amputation des pensions de retraite et à retarder l'âge de départ.

Tous visés

Cet accord vise à faire de nouvelles économies sur les retraites pour combler le déficit des caisses complémentaires sans coûter un centime au patronat.

1. Les retraités actuels vont voir leurs pensions continuer à baisser par rapport aux prix.
2. Les salariés qui vont partir en retraite demain vont voir leur retraite complémentaire amputée de 10 % pendant 3 ans, s'ils refusent de faire un an de plus après l'âge légal de départ.
3. Ceux qui vont arriver à la retraite alors qu'ils ne sont plus au travail (chômeurs ou en invalidité etc.) n'auront pas le choix : C'est d'office la baisse de la complémentaire de 10% pendant 3 ans.
4. Les retraités d'après-demain, à salaire égal, subiront une baisse des retraites complémentaires de 8,5 %, à travers l'augmentation du prix du point. (le même salaire donnera moins de points).

Moins 10% ou un an de plus

A partir de 2019, ceux qui partiront à l'âge où ils ont droit au taux plein de la sécurité sociale, subiront une **décote de 10 % pendant 3 ans** sur leur retraite complémentaire.

« Les salariés qui devaient partir avec une retraite totale de 1 300 €, ne perdront que 50 € par mois pendant 3 ans », a déclaré un syndicaliste pour justifier sa signataire.

Une perte de 1800 € au total ? Une retraite de 1 250 € ? Inadmissible !

Pour éviter cet abattement de 10 % il faudra travailler 1 an de plus.

Ce n'est donc plus le législateur qui fixe l'âge de départ à la retraite, c'est le patronat qui fixe l'âge où la pension permet de survivre ! Travailler un an de plus ?

Quand on connaît les conditions de travail actuelles, non merci !

Les congés-senior touchés

La décote va toucher les salariés PSA qui sont déjà partis en congés-senior et ceux qui vont partir car ils sont obligés contractuellement de prendre leur retraite quand ils remplissent les conditions du taux plein à la sécu !

La CGT a alerté la direction sur cette situation et a revendiqué au CCE que PSA compense en totalité le manque à gagner financier : fin de non-recevoir de la part de PSA.

La CGT appelle les salariés à se faire entendre pour ne pas perdre un seul centime. PSA doit payer, il en a largement les moyens !

Partir plus tard pour le bonus ?

Le projet d'accord promet un bonus de 10% pendant un an à ceux qui travailleront 2 ans de plus, de 20% pendant un an à ceux qui travailleront 3 ans de plus, de 30% pendant un an à ceux qui travailleront 4 ans de plus.

Combien pour ceux qui travailleront jusqu'au jour de leur mort ?

Pendant ce temps-là, les jeunes continueront à pointer à Pôle Emploi.

Le patronat ne va rien payer

Au total, c'est 5 700 millions € (soit 95 %) qui vont être ponctionnés dans les poches des salariés et retraités.

Les patrons acceptent une hausse de leur cotisation qui apporterait 300 millions d'€ soit 5 % mais :

1. à condition que les salariés en paient autant.
2. à condition d'avoir, eux, une baisse équivalente de leurs cotisations à la caisse d'accidents de travail et de maladies professionnelles

Conditions acceptées par le gouvernement !

C'est donc un projet d'accord injuste qui repousse l'âge de la retraite et fait les poches des salariés et des retraités.

S. Gaultier	47 48 58	E. Lardeur	47 81 63	Ph. Bernard	47 44 96	P. Rannaud	47 21 44
L. Pognot	47 63 21	G. Verry	47 40 17	Sl. Stanovic	47 33 50	Ah. Yandouzi	47 38 16